

Commune de MAILLY-RAINEVAL

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 13 Novembre 2024

Convocation : le 08 novembre 2024

Affichage : le 20 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames Carole CHARLES, Linda HOREMANS, Tatiana VIALLANEIX et Messieurs Gilles BRULÉ, Xavier FAUVEL, Philippe GOBLET, Francis MOURIER, Vincent RICHARD, Alexandre SOMMER, Christophe TAHON.

Représenté(es) : M^{me} Emmanuelle FIRMIN par M^r Francis MOURIER.

Secrétaire de la séance : M^r Philippe GOBLET.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 25 Septembre 2024 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h06.

Délibération 13.2024 : Subvention Transports Scolaires.

M. le Maire, informe le Conseil Municipal que la coopérative scolaire du RPC de Rouvrel et de Louvrechy sollicite, comme tous les ans, une subvention pour les voyages scolaires. Cette subvention s'élève à 165 € pour l'année 2024-2025, soit 8 élèves x 20,57 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité des membres présents** d'allouer la subvention de 165 € pour l'année scolaire 2024-2025.

Centre de loisirs à ROUVREL :

M. le Maire communique au conseil municipal que 3 enfants de la commune ont pris part aux activités du centre de loisirs durant l'été 2024.

Les aides communales s'élèvent à 73,19 € par enfant, ce qui équivaut à un total de 219,57 €.

Après réflexion, les membres du conseil municipal sont favorables à l'octroi d'une aide financière pour le centre de loisirs.

Délibération 14.2024 : Redevance du Domaine Public.

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2024 à :

- ✍ France Télécom pour 282,59 € ;
- ✍ EDF pour 239 € ;
- ✍ Lumen Technologie pour 583,58 € ;
- ✍ Colt Technology pour 6 539,84 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité des membres présents la proposition qui lui est faite
- M. le Maire et le trésorier sont chargés de l'exécution de cette décision en ce qui les concerne.

Délibération 15.2024 : Création d'emploi d'agent recenseur en fixant les modalités de rémunération

M. le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2025 ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide**, à l'unanimité des membres présents, **la création d'emploi de non titulaire** en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

D'un emploi **d'agent recenseur**, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 16 janvier au 17 février 2025.

L'agent recenseur sera rémunéré par la commune sous forme de Dotation forfaitaire de recensement dont le montant s'élève approximativement à 529 € brut.

Après débat, le conseil municipal propose et valide la rémunération à 800 € brut.

Délibération 16.2024 : Dissolution du SISA

M. Philippe GOBLET explique aux membres du conseil municipal que les membres délégués du Comité Syndical ont délibéré sur la dissolution et la reprise du SISA au 1er janvier 2025 par les services de l'EPSOMS.

Ce transfert d'activité permettra de répondre aux réformes des services autonomie à domicile, de maintenir les emplois des agents du SISA et l'activité du service sur le territoire.

Après consultation du Trésor Public, la date de dissolution du SISA est arrêtée au 31 décembre 2024 minuit, sous réserve de la réception de l'arrêté d'autorisation du transfert d'activité délivré par les tutelles (ARS / Conseil Départemental).

Il est demandé aux membres du conseil municipal de délibérer sur la dissolution du SISA ce jour.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

La proposition est adoptée

Plantation du Marais :

M. le Maire communique aux membres du conseil qu'il y a actuellement un processus d'extraction des peupliers par la société Forêt d'ici Artois Picardie. Nous sommes dans l'attente des informations détaillées sur la vente.

En outre, un devis a été établi pour la plantation de 750 arbres, et il est estimé à 10 675,86 € TTC.

M. le Maire informe également le conseil municipal que Madame Françoise DUPREZ de CASTEL, locataire du bail de pâture, renonce au bail qui a été établi de mars 2014 à mars 2026, suite à sa prise de retraite. Nous avons reçu la notification de cette renonciation en recommandé le 26 octobre dernier.

Le conseil municipal devra prendre une décision concernant l'avenir de cette pâture.

Divers devis :**↳ Réinstallation de Coloris :**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le devis établi par Ambre Informatique pour réinstaller Coloris (logiciel comptable).

Ce devis est estimé à 306 € TTC comprenant la sauvegarde de notre base de données, la désinstallation de coloris, la réinstallation de coloris version SQL 2019 ou supérieure, la restauration de la base de données et un test de bon fonctionnement

Après réflexion, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents le devis.

↳ Noël des enfants et de nos aînés :

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des devis établis pour organiser le Noël des enfants de la commune et de nos aînés.

SODICA (colis des aînés + friandises des enfants) : 1 120,35 € TTC

Les Chocolats du Cœur (boîtes de chocolats de nos aînés) : 816 € TTC

Illicado (cartes cadeaux des enfants) : 832 € TTC

Repas + Spectacle (des aînés inscrits) : 360 € TTC

Après avoir écouté la présentation de M. le Maire, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents les devis.

↳ Illumination de Noël :

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des devis qui ont été élaborés pour l'installation des illuminations de Noël dans la commune.

CEGELEC : Location d'illuminations sur une période de 3 ans (façade de la mairie, sapin...) montage et démontage au prix de 9 157,40 € TTC.

CYNERGIE : Achat d'illuminations (façade de la mairie, sapin et poteau d'éclairage public de la place) montage au prix de 4 690,20 € TTC.

Le devis de CYNERGIE a été accepté par **9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions** à l'issue du débat.

↳ Restauration du monument aux morts :

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les devis qui ont été élaborés pour effectuer la restauration du monument aux morts.

Un amour éternel : restauration du monument 3 742 € TTC, nettoyage des bancs 775 € TTC.

Serviloc : restauration du monument 7 403,40 €, restauration du fronton et blason de la mairie 12 062 € TTC

Après réflexion, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents le devis d'un amour éternel pour la restauration du monument aux morts.

En conséquence, M. le Maire prendra contact avec le Département pour acquérir d'éventuelles subventions afin de restaurer le fronton de la Mairie.

M. le Maire prendra contact avec CYNERGIE pour établir un devis sur l'éclairage du monument ainsi qu'avec les services de la CCALN pour effectuer le nettoyage des bancs.

↳ Sécurisation de la RD 14 :

M. le Maire communique aux membres du conseil que la RD 14 est classée en classe 2, ce qui entraîne des contraintes de sécurité.

Un géomètre est intervenu sur la RD 14 pour un montant de 2 832 € TTC.

Après réflexion, les membres du conseil valident le devis.

M. le Maire annonce aux membres que des feux récompenses ont été envisagés.

Un **feu tricolore comportemental** peut ressembler à un feu « classique », mais ce n'est pas le cas ! Aussi appelé **feu de signalisation intelligent** ou **feu tricolore récompense**, il change de couleur en fonction de la vitesse des véhicules qui passent à proximité. Au cas où le conducteur roule trop vite, il passera automatiquement au rouge, et au vert s'il est à la vitesse adéquate. Ce système intelligent, destiné à récompenser les conducteurs respectant le Code de la route, est un outil important pour lutter contre les accidents et améliorer la sécurité routière.

M. le Maire encourage les membres du conseil à lui soumettre toutes les idées envisageables concernant la sécurité routière de la commune. Nous attendons le rapport du géomètre concernant l'emprise de la RD 14 et les travaux envisageables.

Organisation des différentes manifestations :

☞ Soirée jeux / Beaujolais Nouveau :

⇒ Vendredi 22 Novembre à 18h30 : soirée jeux de société et beaujolais

La soirée sera animée par 34 personnes pour les jeux et 30 personnes pour le beaujolais.

☞ Repas spectacle et colis des aînés :

⇒ Samedi 23 Novembre à 12h : repas spectacle à Sauvillers avec nos aînés

La collaboration entre les communes de Sauvillers-Mongival et d'Aubvillers a permis d'organiser le repas des aînés. Il est envisageable d'organiser un covoiturage.

Le repas spectacle a rassemblé 8 aînés, 3 serveurs et 33 colis.

☞ Colis des Aînés et Noël :

⇒ Samedi 30 Novembre à 14h : préparation et décoration extérieure de Noël.

⇒ Samedi 07 Décembre à 14h : préparation et décoration intérieure de la Mairie.

⇒ Dimanche 08 Décembre : Arbre de Noël et Colis des Aînés de 15h à 17h.

☞ Vœux du Maire :

⇒ Vendredi 24 Janvier : Vœux du Maire à 18h30 sous la forme d'un apéro dinatoire.

Une collecte de sapins aura lieu du **26 décembre 2024 au 26 janvier 2025**, en collaboration avec les services techniques de la CCALN.

Questions diverses :

☞ Commission économique :

M. Gilles BRULÉ nous communique que des panneaux solaires seront installés à Jumel. Il est prévu d'installer un parking ombrière de 1 500 m² à Tubesca, sur la commune d'Ailly-sur-Noye.

☞ Campagne de Betteraves :

M. le Maire communique aux membres du conseil qu'il est destinataire d'un calendrier pour la campagne de ramassage des betteraves. La météo peut influencer la modification de celui-ci. M. le Maire mettra l'accent sur le problème de non-respect des règles de sécurité et de signalisation.

☞ Route de Rouvrel :

La route de Mailly est fréquemment encombrée de boue à Rouvrel. C'est une préoccupation constante tout au long de l'année. M. le Maire fera part de cette information au Maire de Rouvrel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Fait à Mailly-Raineval,
Le 19 Novembre 2024